

MOSELLE-EST

Un nouveau bi-bus électrique pour promouvoir la langue allemande

Devant la médiathèque de Sarrebruck était inauguré le bus électrique dans le cadre du projet bi-bus. Plus qu'un simple moyen de locomotion, il renferme une bibliothèque mobile avec des livres jeunesse en français et en allemand, de quoi donner goût aux plus jeunes d'apprendre la langue du voisin.

Il était attendu devant la médiathèque municipale de Sarrebruck ce jeudi 15 décembre, comme un objet d'exposition à contempler de l'extérieur. Sur sa devanture, il affiche fièrement son écomobilité. « Der Bi-Bus fährt mit Strom, le bi-bus roule à l'électricité ». Avec un design aux inscriptions franco-allemandes, pour que tout le monde puisse le repérer.

À l'intérieur, c'est une véritable bibliothèque mobile, composée d'une multitude de pages à lire, en français ou allemand, puis des articles multimédias (livres audios, DVD, etc.). « Il rejoindra les communautés d'agglomération de Forbach Porte de France, Saint-Avold Synergie et Sarreguemines Confluence, précise Roland Roth, prési-



Le nouveau bus passera dans 180 classes des deux côtés de la frontière. Photo RL/Camille HENRIOT

dent de la Casc. Il dessert 180 classes sur l'ensemble du territoire transfrontalier, dont trente au sein de la Casc ».

« C'est le successeur de son premier jet, un bus avec ses « 19 000 km » qui a fait son temps », annonce Uwe Conradt, maire de Sarrebruck. « Il

roulait déjà depuis trente ans », précise Philipp Braun, directeur de la médiathèque municipale de Sarrebruck.

Un besoin pour le bassin transfrontalier

Il aura fallu trois ans de travail pour que le projet aboutisse.

Les besoins sont énormes côté français et allemand pour promouvoir la langue du voisin dès le plus jeune âge. « Il est essentiel de faire perdurer cette bibliothèque mobile favorisant la lecture, les savoirs, et bien évidemment le bilinguisme si cher à notre bassin

de vie », souligne Jean-Claude Hehn, président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France.

Deux animatrices, une Française et une Allemande, sont à bord du bus pour assurer ce bilinguisme. Parallèlement, « il s'agit de favoriser les premiers acquis chez les jeunes, rappelle entre autres Jan Benedyczuk, secrétaire d'État à l'Éducation et la Culture en Sarre. La compétence en lecture chez les plus jeunes est en plein déclin. Et un quart des élèves en école maternelle sont bien éloignés des compétences de base (lecture, écriture...) ». Pour Salvatore Coscarella, de Saint-Avold Synergie, l'objectif est d'aller au-delà du simple projet. « La demande est si forte qu'il nous faudrait à présent dix bi-bus pour satisfaire toutes nos têtes blondes. »

Il ne reste plus qu'à ce bus à rouler de part et d'autre de la frontière dès ces prochains jours. L'action bi-bus doit être portée ces cinq prochaines années après le renouvellement de la convention engageant les différents porteurs du projet.

Camille HENRIOT

KERBACH

Ivre, il menace ses voisins avec une tronçonneuse

Une tronçonneuse encastree dans une palissade et un homme titubant. C'est la scène inattendue constatée par les gendarmes, à Kerbach, le 26 août dernier. L'individu aviné, âgé de 46 ans, n'est autre que le voisin des propriétaires du mobilier détérioré. Selon les victimes, l'homme les aurait menacées à plusieurs reprises, engin à débiter à la main.

Des tensions régulières

À la barre du tribunal de Sarreguemines ce mercredi 14 décembre, le prévenu reconnaît des tensions régulières avec ses voisins. Mais refuse d'admettre quelques menaces. « Je ne suis pas sorti de chez moi », répète-t-il à l'adresse du tribunal. Il affirme également que la tronçonneuse a été encastree dans la palissade par son voisin lui-même.

Version peu probable, selon la présidente Aurélie Fine, qui relève durant l'instruction de ce drôle de dossier que l'appareil a été retrouvé du côté du jardin du prévenu. Lequel affichait 1,22 mg d'alcool par litre d'air expiré dans le



L'homme de 46 ans a été condamné à trois mois de prison ferme pour menaces de mort. Photo d'archives RL/Nicolas THIERY

sang, le jour des faits.

Face au récidiviste (multiples condamnations pour faits des violences et conduite en état d'ivresse), Nicolas Bellet, substitut du procureur, réclame quatre mois de prison avec sursis. Exagéré, selon Maître Gagneux, avocat de la défense qui rappelle que seules les victimes disent avoir vu son client tenir la tronçonneuse. Après délibération, il est finalement condamné à trois mois de prison ferme, pour menaces de mort.

Camille HENRIOT

SARREGUEMINES

Condamné deux fois en 48 heures, retour à la case prison pour le voleur

Quarante-huit heures après avoir été jugé pour le vol d'une voiture, un homme, originaire de Forbach, a été condamné vendredi, dans le cadre d'une comparution immédiate, pour un vol à la roulotte commis le 15 décembre. Au total, il a pris neuf mois de prison ferme.

L'individu, né en 1974, a sans doute battu un record judiciaire. Ce Forbachois avait été jugé mercredi pour un vol de voiture... et vendredi il était de nouveau présenté au tribunal correctionnel de Sarreguemines, dans le cadre d'une comparution immédiate pour un vol à la roulotte commis le 15 décembre à Sarreguemines. Après avoir « clenché » plusieurs voitures, alors qu'il sortait tout juste des bureaux du Service pénitentiaire d'insertion et de probation, il a finalement réussi à en ouvrir une qui n'était pas fermée à clé. À l'intérieur de la boîte à gants, il a trouvé un portefeuille avec trois cartes bancaires.

« Vous avez fait quoi après ? », interroge Catherine Bruère, la présidente du tribunal. Avec le sans-contact, il a fait quelques courses dans une supérette du centre-ville à Sarreguemines, puis il est allé ache-



Le prévenu, qui connaît décidément bien le chemin du tribunal, est arrivé sous escorte policière. Photo RL/Claude DI GIACOMO

ter des tickets à gratter de la Française des jeux. « Vous avez gagné ? », demande la juge. « 5 € », répond le prévenu. « C'est déjà pas si mal », note la juge avec humour.

Neuf mois ferme

Son périple s'est arrêté de l'autre côté de la frontière où il s'est rendu pour acheter des cigarettes car une opposition avait été opérée sur les cartes bancaires. « Pourquoi vous êtes allé en Allemagne ? », demande la juge. « Parce que c'est moins cher », relève le voleur qui prend soin d'économiser l'argent de sa victime ! La présidente relate ensui-

te la frise de son casier judiciaire, émaillé de différentes infractions liées aux stupéfiants et au Code de la route, mais aussi chargé de deux agressions sexuelles. Olivier Gladys, procureur de la République, rappelle « les problèmes sociaux du prévenu et son retour rapide dans l'enceinte judiciaire ». Il demande six mois de prison ferme. Après avoir délibéré, le tribunal condamne le Forbachois à trois mois ferme. Avec les six mois prononcés mercredi pour le vol de voiture, il est donc parti pour neuf mois à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

Claude DI GIACOMO